



**Programme des
Nations Unies pour l'environnement
Plan d'Action pour la Méditerranée**

3 juillet 2024

Français

Original : Anglais

10^{ème} Réunion des Correspondants Nationaux du SAPBIO

Visioconférence, 5 juin 2024

Rapport de la réunion

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

	<i>Pages</i>
<u>Rapport de la réunion</u>	1-5
I. Introduction	1
II. Participation	1
III. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)	1
IV. Organisation de la réunion (point 2 de l'ordre du jour)	2
<i>A. Règlement intérieur</i>	<i>2</i>
<i>B. Élection du bureau</i>	<i>2</i>
<i>C. Adoption de l'ordre du jour</i>	<i>2</i>
<i>D. Organisation des travaux</i>	<i>2</i>
V. Mise à jour sur le processus SAPBIO post-2020 et sa stratégie de mobilisation des ressources (point 3 de l'ordre du jour)	2
VI. Évaluation du SAPBIO post-2020 : approche proposée et perspectives (point 4 de l'ordre du jour)	3
<i>A. Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : note de concept proposée et calendrier (sous-point 4.1 de l'ordre du jour)</i>	<i>3</i>
<i>B. Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : approche proposée (sous-point 4.2 de l'ordre du jour)</i>	<i>3</i>
VII. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)	4
VIII. Conclusions et recommandations (point 6 de l'ordre du jour)	4
IX. Clôture de la réunion (point 7 de l'ordre du jour)	4
<u>Annexes</u>	
Annexe I : Liste des participants	1-4
Annexe II : Ordre du jour	1
Annexe III : Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : note de concept proposée et calendrier	1-3
Annexe IV : Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : approche proposée	1-5
Annexe V : Conclusions et recommandations	1-2

Rapport de la 10^{ème} Réunion des Correspondants Nationaux du SAPBIO

I. Introduction

1. Conformément au Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (SAPBIO post-2020 ; Décision IG.25/11 de la 22^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (CdP 22)) et comme demandé par la Décision IG.26/5 de la CdP 23, le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (SPA/RAC) est invité à réaliser une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre collective du SAPBIO post-2020 d'ici 2025, et les Parties contractantes sont invitées à revoir leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) en conséquence afin d'assurer la réalisation des objectifs du SAPBIO post-2020 d'ici 2030.

2. Dans ce contexte, le SPA/RAC a convoqué la 10^{ème} Réunion des Correspondants nationaux du SAPBIO. La réunion s'est tenue par visioconférence le mercredi 5 juin 2024.

3. Les principaux objectifs de la réunion sont :

- Examiner les progrès réalisés dans le cadre du processus du SAPBIO post-2020 et de sa stratégie de mobilisation des ressources.
- Discuter de l'approche proposée pour l'évaluation à mi-parcours et convenir de la marche à suivre.

II. Participation

4. Les Parties contractantes suivantes à la Convention de Barcelone étaient représentées à la réunion : Croatie, Chypre, Union européenne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Espagne, Tunisie.

5. L'organisation intergouvernementale suivante était représentée en tant qu'observateur : l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

6. Les organisations non gouvernementales et autres entités suivantes étaient représentées en tant qu'observateurs : le Pew Bertarelli Ocean Legacy (PBOL), la Fondation Prince Albert II de Monaco (FPA2), le Fonds mondial pour la nature (WWF).

7. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) était représentée à la réunion.

8. Le SPA/RAC a assuré le secrétariat de la réunion.

9. La liste complète des participants est jointe en **Annexe I** au présent rapport.

III. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

10. La réunion a été ouverte à 8h30 UTC+1 le mercredi 5 juin 2024 par M. Mahmoud Elyes Hamza, Directeur du SPAA/RAC, qui a prononcé un mot d'ouverture au nom du PNUE/PAM et du SPA/RAC.

11. Dans son allocution, M. Hamza a souhaité la bienvenue aux participants à la 10^{ème} réunion des correspondants nationaux du SAPBIO. Il a souligné les efforts collectifs pour conserver la biodiversité et gérer durablement les ressources en Méditerranée dans le cadre du SAPBIO post-2020 depuis son adoption en 2021. Notant les progrès réalisés sur plusieurs actions, il a dit attendre avec intérêt l'évaluation à venir de la mise en œuvre du SAPBIO post-2020 en 2024-2025. M. Hamza a souligné le rôle essentiel des Parties, des composantes et des partenaires du PAM/PNUE pour façonner l'avenir du SAPBIO et relever les défis liés à la réalisation des objectifs de durabilité et de résilience d'ici

2030. Il a conclu en remerciant les participants pour leur engagement et en se réjouissant à la perspective de discussions fructueuses aboutissant à des résultats concrets.

12. La réunion a félicité M. Hamza pour sa nomination au poste de Directeur du SPA/RAC.

IV. Organisation de la réunion (point 2 de l'ordre du jour)

A. Règlement intérieur

13. Les correspondants nationaux ont convenu que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), tel que modifié par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5), s'appliquerait *mutatis mutandis* à leurs délibérations lors de la réunion.

B. Élection du bureau

14. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et aux principes de représentation géographique et d'égalité des genres, la réunion a élu à l'unanimité les membres du bureau suivants parmi les représentants des Parties contractantes :

Président :	M. Leonardo Tunesi (Italie),
Vice-présidentes :	Mme Lara Samaha (Liban), Mme Samia Boufares (Tunisie),
Rapporteur :	Mme Lucie Linossi (France).

C. Adoption de l'ordre du jour

15. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire diffusé dans le document UNEP/MED WG.591/1.

16. L'ordre du jour est joint en **Annexe II** au présent rapport.

D. Organisation des travaux

17. La réunion a convenu de suivre l'emploi du temps proposé dans l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/MED WG.591/2).

18. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. Une interprétation simultanée était disponible.

V. Mise à jour sur le processus SAPBIO post-2020 et sa stratégie de mobilisation des ressources (point 3 de l'ordre du jour)

19. En introduisant ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a présenté le processus d'élaboration du SAPBIO post-2020 ainsi que la structure, la vision et les objectifs du document stratégique qui en a résulté. Il a ensuite présenté l'état de la mobilisation des ressources depuis l'adoption du SAPBIO post-2020, en se référant au document UNEP/MED WG.591/Inf.3.

20. Il a présenté des graphiques complémentaires montrant l'état de la mobilisation des ressources par le SPA/RAC depuis l'adoption du SAPBIO post-2020, ainsi que la contribution des fonds internes et externes (garantis et non garantis) au PNUE/PAM aux 42 actions prioritaires du SAPBIO post-2020 pour la période 2022-2025. La présentation s'est terminée par un graphique illustrant la fréquence des Parties contractantes en tant que pays bénéficiaires des projets sous-régionaux et régionaux financés par des fonds externes.

21. En réponse à une question du représentant d'une organisation observatrice concernant la pertinence des chiffres présentés comme objectifs de collecte de fonds pour atteindre les objectifs du SAPBIO par toutes les Parties contractantes, le secrétariat a précisé que ces chiffres représentent les fonds mobilisés par le système du PAM en relation avec tous les sujets du SAPBIO. Il a été noté que des fonds supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs attendus. Les objectifs ambitieux fixés ne pourront être atteints que grâce à la coopération la plus étroite entre le système du PAM et les organisations partenaires, et nécessitent en particulier l'engagement résolu et l'alignement de toutes les Parties contractantes.

VI. Évaluation du SAPBIO post-2020 : approche proposée et perspectives (point 4 de l'ordre du jour)

A. Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : note de concept proposée et calendrier (sous-point 4.1 de l'ordre du jour)

22. Un représentant du secrétariat, introduisant ce sous-point, a attiré l'attention sur la note de concept proposée et le calendrier pour l'évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020, tels que définis dans le document UNEP/MED WG.591/3. Les étapes et le calendrier proposés sont conçus pour garantir que l'évaluation à mi-parcours soit finalisée à temps et alignée sur les jalons du processus de gouvernance du PNUE/PAM, permettant ainsi la soumission en temps voulu de ses résultats à la CdP 24.

23. Aucun commentaire n'a été formulé par les participants à la réunion concernant la note de concept et le calendrier proposés.

24. Par conséquent, il y a eu un consensus pour approuver la note de concept proposée et le calendrier pour l'évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020, qui figurent à l'**Annexe III** du présent rapport.

B. Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : approche proposée (sous-point 4.2 de l'ordre du jour)

25. Se référant au document UNEP/MED WG.591/4, le secrétariat a présenté l'approche proposée pour l'évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020. Le représentant du secrétariat a précisé que les objectifs quantifiés pour chacune des 42 actions présentées dans l'Annexe III du SAPBIO post-2020 serviront d'indicateurs pour mesurer les progrès de mise en œuvre vers les objectifs de la stratégie. Il a ensuite exposé l'approche à adopter pour évaluer certaines activités du SAPBIO post-2020, basée sur les activités de démarrage, les résultats escomptés pour 2027 et les résultats escomptés pour 2030, définis dans le SAPBIO.

26. Il a conclu sa présentation en informant que le SPA/RAC recrutera une équipe de consultants internationaux ayant une expertise pertinente par rapport aux trois objectifs du SAPBIO post-2020. L'évaluation s'appuiera sur des réunions techniques dédiées, des entretiens, un examen approfondi de la documentation pertinente, et l'implication des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, des composantes du PNUE/PAM et des organisations partenaires, ainsi que toute autre partie prenante concernée. L'évaluation sera menée selon une approche ascendante, en tenant compte des spécificités sous-régionales.

27. En réponse à une question d'un représentant d'une Partie contractante concernant l'absence d'éléments tangibles, tels que la méthode d'évaluation ou les indicateurs, à approuver lors de la présente réunion, le représentant du secrétariat a précisé que la première étape du processus consiste à s'accorder sur l'approche sous-régionale d'une façon générale. Après la réunion, le secrétariat révisera les termes de référence en fonction des éléments convenus et en étroite consultation avec les Correspondants nationaux et les membres du Comité consultatif du SAPBIO, puis lancera l'appel à propositions. Une fois l'équipe de consultants en place, elle sera chargée d'élaborer la méthodologie

détaillée et les indicateurs, qui feront également l'objet d'une consultation avec les Correspondants nationaux et les organisations membres du Comité consultatif du SAPBIO.

28. Un représentant d'une autre Partie contractante a déclaré que les projets et activités actuels mis en œuvre avec le soutien du SPA/RAC étaient axés sur les points chauds (hotspots) de la biodiversité et les aires marines protégées. Néanmoins, sur la base de l'expérience acquise, il serait avantageux de mettre en œuvre des projets qui profitent aux communautés locales et d'aligner les plans d'action et les stratégies nationales sur cet objectif, afin de gagner leur confiance et leur implication dans la réalisation des objectifs de conservation fixés.

29. Le représentant du secrétariat a souligné qu'il existe une action spécifique de niveau de priorité très élevé sous l'objectif 3 du SAPBIO post-2020 liée à la participation des parties prenantes. Il a été souligné que la réalisation des objectifs de 2030 devrait passer par la réalisation de toutes les actions. Il a en outre noté que l'évaluation permettrait à la fois d'évaluer les progrès au niveau national et d'évaluer l'efficacité de l'appui international fourni par le SPA/RAC et d'autres organisations, ainsi que leur contribution à la réalisation des objectifs nationaux.

30. La représentante d'une Partie contractante a souligné que l'approche sous-régionale avait été utilisée avec succès par le SPA/RAC pendant une longue période. Par conséquent, il y avait un fort intérêt à maintenir cette approche pour l'exercice d'évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020. Elle a également demandé si le SPA/RAC avait l'intention d'engager des experts nationaux aux côtés des experts sous-régionaux.

31. En réponse, le secrétariat a précisé qu'il n'y aurait pas de recrutement d'experts au niveau national. Cependant, une coordination au niveau national était attendue, notamment pour obtenir des informations auprès d'autres départements, tels que ceux traitant du trafic maritime, du tourisme, de la pêche, etc. Un appui à cette coordination serait fourni par le biais du réseau de points focaux thématiques de toutes les composantes du PAM.

32. À l'issue de la discussion, la réunion a convenu d'approuver l'approche proposée pour l'évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 et a demandé au secrétariat de lancer le processus comme convenu. L'approche proposée est décrite à l'**Annexe IV** du présent rapport.

VII. Questions diverses (point 5 de l'ordre du jour)

33. Aucun élément supplémentaire n'a été présenté sous ce point de l'ordre du jour.

VIII. Conclusions et recommandations (point 6 de l'ordre du jour)

34. La réunion a examiné, commenté et approuvé le projet de conclusions et de recommandations tel qu'amendé et joint au présent rapport en **Annexe V**.

IX. Clôture de la réunion (point 7 de l'ordre du jour)

35. Dans son allocution de clôture, Mme Tatjana Hema, Coordinatrice du PAM, a exprimé sa satisfaction quant aux discussions productives et aux progrès collaboratifs réalisés concernant l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du SAPBIO post-2020. Elle a souligné l'importance d'un processus participatif et transparent pour identifier les lacunes et les défis, qui permettra d'informer les mesures correctives aux niveaux national et régional. Mme Hema a souligné la pertinence de l'évaluation pour les prochaines révisions de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) et du Cadre régional d'adaptation au changement climatique, ainsi que pour la Journée de la Méditerranée qui sera organisée lors de la Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC) de 2025. Elle a exprimé sa gratitude aux Parties contractantes pour leur soutien financier à ce processus et a dit attendre avec intérêt que les Correspondants nationaux du SAPBIO et l'équipe du SPA/RAC mènent efficacement l'évaluation et produisent une évaluation réaliste pour

faire avancer l'agenda commun de la biodiversité. En conclusion, Mme Hema a salué le leadership du Président et a exprimé son anticipation pour la prochaine phase de ce processus d'évaluation crucial.

36. Après l'échange de courtoisies d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion à 14h30 UTC+1 le mercredi 5 juin 2024.

Annexe I**Liste des participants****SAPBIO NATIONAL CORRESPONDENTS - REPRESENTATIVES OF THE
CONTRACTING PARTIES / *CORRESPONDENTS NATIONAUX DU SAPBIO -
REPRÉSENTANTS DES PARTIES CONTRACTANTES*****CROATIA / *CROATIE*****Ms. Jelena UROS**

Senior Advisor

Ministry of Economy and Sustainable Development

Zagreb, Croatia

CYPRUS / *CHYPRE***Ms. Melina MARCOU**

Fisheries and Marine Research Officer

Department of Fisheries and Marine Research

Nicosia, Cyprus

**EUROPEAN UNION /
*UNION EUROPÉENNE*****Ms. Alice BELIN**

Policy Officer

DG ENV

Brussels, Belgium

FRANCE / *FRANCE***Ms. Lucie LINOSSI**Chargée de suivi négociations internationales milieu
marin

Office français de la Biodiversité

GREECE / *GRÈCE***Ms. Aimilia DROUGAS**

Biologist, Geologist-Oceanographer, PhD

Ministry of Environment and Energy

General Secretariat of Natural Environment and Water

General Directorate of Environmental Policy

Directorate of Natural Environment and Biodiversity

Management

Department of Protected Areas

Athens, Greece

ISRAEL / *ISRAËL***Mr. Simon NEMTZOV**

Head of International Relations

Department of Scientific Information

Israel Nature and Parks Authority

Jerusalem, Israel

ITALY / *ITALIE***Mr. Leonardo TUNESI**Head of the Unit "Marine biodiversity, habitat and species
Protection"Department of Marine biodiversity, habitat and species
ProtectionISPRA - High Institute for Environmental Protection and
Research

Rome, Italy

LEBANON / *LIBAN*

Ms. Lara SAMAHA
Head of Department
Department of Ecosystems
Ministry of Environment
Beirut, Lebanon

LIBYA / *LIBYE*

Mr. Almokhtar SAIED
Researcher at Nature Conservation Department
Ministry of Environment
Tripoli, Libya

MALTA / *MALTE*

Ms. Marie Therese GAMBIN
Unit Manager Thematic | Biodiversity & Water Unit
Environment & Resources Directorate
Environment & Resources Authority
Marsa, Malta

Mr. Luke TABONE
Environment Protection Officer
Environment & Resources Authority

SPAIN / *ESPAGNE*

Mr. Jorge ALONSO RODRÍGUEZ
Head of MPA Unit
General Directorate for Biodiversity, Forest and
Desertification
Ministry for Ecological Transition and Demographic
Challenge
Madrid, Spain

Ms. Helena MORENO
Ministry for Ecological Transition and Demographic
Challenge

TUNISIA / *TUNISIE*

Ms. Samia BOUFARES
Directeur Gestion des écosystèmes littoraux
Agence de Protection et d'Aménagement du littoral
Tunis, Tunisia

Mr. Ahmed BEN HMIDA
Ingénieur en Génie halieutique et environnement
Agence de Protection et d'Aménagement du littoral

**INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS /
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

IUCN / UICN International Union for Conservation of Nature / Union internationale pour la conservation de la nature	Ms. Mercedes MUÑOZ CAÑAS Manager Marine Biodiversity and Blue Economy line IUCN Centre for Mediterranean Cooperation Malaga, Spain
--	---

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS /
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

WWF World Wide Fund for Nature / Fonds mondial pour la nature	Ms. Saba GUELLOUZ Conservation Director WWF North Africa
	Ms. Simone NIEDERMUELLER Regional Projects Manager WWF Mediterranean Marine Initiative

DONORS ORGANIZATIONS / BAILLEURS DE FONDS

PBOL Pew Bertarelli Ocean Legacy	Ms. Camille LOTH Senior Associate
FPA2 Prince Albert II of Monaco Foundation / Fondation Prince Albert II de Monaco	Ms. Auriane PERTUISOT Marine Projects Officer

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - SECRETARIAT TO THE
BARCELONA CONVENTION AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION
PLAN / PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - SECRÉTARIAT
DE LA CONVENTION DE BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MÉDITERRANÉE**

UNEP/MAP / PNUE/PAM United Nations Environment Programme / Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan - Barcelona Convention Secretariat / Programme des Nations unies pour l'environnement / Unité de coordination pour le Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone	Ms. Tatjana HEMA MAP Coordinator UNEP/MAP Coordinating Unit - Barcelona Convention Secretariat Athens, Greece
	Mr. Stavros ANTONIADIS Associate Administrative Officer

SECRETARIAT OF THE MEETING / *SECRETARIAT DE LA RÉUNION*

SPA/RAC
Specially Protected Areas Regional
Activity Centre / *Centre d'activités*
régionales pour les Aires
spécialement protégées

Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337, 1080 Tunis Cedex, Tunisia
E-mail: car-asp@spa-rac.org

Mr. Mahmoud Elyes HAMZA

SPA/RAC Director

Mr. Anis ZARROUK

Biodiversity Programme Coordinator

Mr. Atef OUERGHI

Programme Officer - Ecosystem Conservation

Ms. Lobna BEN NAKHLA

Programme Officer - Species Conservation

Ms. Asma KHERIJI

Programme Officer - Specially Protected Areas

Mr. Atef LIMAM

Projects Officer - Marine Protected Areas

Mr. Yassine Ramzi SGHAIER

Projects Officer - Ecosystem Approach

Ms. Emna DEROUICHE

Technical Project Manager - FishEBM MED project

Ms. Aida ABDENNADHER

Programme Specialist - Fish EBM MED project

Mr. Wassim GAIDI

Projects Associate Officer - Marine Protected Areas

Mr. Dhia GUEZGUEZ

Data Management & Computing Officer

Ms. Dorra MAAOUI

Communications Officer

Ms. Naziha BEN MOUSSA

Administrative & Procurement Officer

Ms. Souad BEN AOUICHA

Executive Assistant

Consultant / Consultante

Ms. Souha EL ASMI

Expert in marine environment and policy

Interpreters / Interprètes

Ms. Hanem ATTIA

Mr. Mondher KALAI

Ms. Nejet MCHALA

Ms. Nadia ZOUITEN

Annexe II

Ordre du jour

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Point 1 de l'ordre du jour | Ouverture de la réunion |
| Point 2 de l'ordre du jour | Organisation de la réunion <ul style="list-style-type: none">2.1. Règlement intérieur2.2. Élection du bureau2.3. Adoption de l'ordre du jour2.4. Organisation des travaux |
| Point 3 de l'ordre du jour | Mise à jour sur le processus SAPBIO post-2020 et sa stratégie de mobilisation des ressources |
| Point 4 de l'ordre du jour | Évaluation du SAPBIO post-2020 : approche proposée et perspectives <ul style="list-style-type: none">4.1. Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post 2020 : note de concept proposée et calendrier4.2. Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : approche proposée |
| Point 5 de l'ordre du jour | Questions diverses |
| Point 6 de l'ordre du jour | Conclusions et recommandations |
| Point 7 de l'ordre du jour | Clôture de la réunion |

Annexe III

Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : note de concept proposée et calendrier

Le SAPBIO Post-2020 :

1. Le SAPBIO post-2020¹ fixe un objectif visionnaire pour 2050, afin de garantir une Méditerranée où la biodiversité marine et côtière est valorisée, conservée, restaurée et utilisée à bon escient pour maintenir un environnement sain. La mission pour 2030 est d'initier l'inversion de la perte de biodiversité, en mettant la biodiversité marine et côtière méditerranéenne sur la voie du rétablissement au profit de la nature et des populations.

Buts et Objectifs :

2. Structuré de manière hiérarchique en suivant le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 de la CDB, le SAPBIO post-2020 définit trois objectifs globaux pour 2030 :
 - Objectif 1 : Réduire les menaces pour la biodiversité.
 - Objectif 2 : Veiller à ce que la biodiversité soit préservée et maintenue ou améliorée pour répondre aux besoins des populations
 - Objectif 3 : Permettre un changement transformateur grâce à la mise en œuvre d'outils et de solutions.

Cadre d'évaluation à mi-parcours :

3. D'ici 2025, le Centre d'Activités Régionales des Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) procédera à une évaluation à mi-parcours² de la mise en œuvre collective du SAPBIO post-2020 et les Parties contractantes examineront leurs stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (NBSAP) en conséquence pour assurer la réalisation des objectifs du SAPBIO post-2020 d'ici 2030 ;
4. L'évaluation à mi-parcours sera basée sur le tableau des actions SAPBIO post-2020 ([voir annexe III du SAPBIO post-2020](#)) et sera réalisée par des consultants externes. Les termes de référence (TDR) de ces consultants seront rédigés sur la base des recommandations et des contributions du comité consultatif de SAPBIO et des réunions des correspondants nationaux de SAPBIO.
5. Le SPA/RAC consultera les correspondants nationaux de SAPBIO et le comité consultatif de SAPBIO, qui seront activement impliqués tout au long du processus d'évaluation, pour obtenir des contributions et des conseils, en coordination avec le PNUE/PAM. Cet effort de collaboration assurera une évaluation complète et solide.

¹ [Décision IG.25/11 : Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne \(SAPBIO post-2020\)](#)

² [Décision IG.26/5: Aires spécialement protégées \(ASP\), Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne \(ASPIM\), et Restauration des Ecosystèmes](#)

Objectif de l'évaluation :

6. L'évaluation à mi-parcours se concentrera sur la détermination des progrès des Parties contractantes vers les objectifs fixés pour 2025. Il évaluera l'état des activités de démarrage dont la date limite de mise en œuvre est 2025 et la faisabilité d'atteindre les objectifs d'ici 2027, 2030 et au-delà. Toute lacune identifiée sera soigneusement examinée et les actions prioritaires seront mises à jour pour assurer la réalisation en temps opportun des trois objectifs globaux.

Calendrier :

7. Le projet d'évaluation devrait être achevé à temps pour être présenté à la 17^e réunion des points focaux nationaux de la SPA/BD au premier semestre de 2025. Le calendrier comprend les étapes clés suivantes :

	2024								2025							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Projet de note conceptuelle																
Partager la note conceptuelle avec l'unité de coordination (52 ^{ème} réunion ECP)																
Élaborer la note conceptuelle détaillée comprenant une approche d'évaluation proposée et rédiger les termes de référence (TdR) pour les consultants externes																
Partager la note conceptuelle détaillée avec l'unité de coordination																
Organiser la réunion du comité consultatif (CC), 30 avril 2024, en ligne ; discuter de l'approche																
Examen de la note conceptuelle basée sur les conclusions de la réunion du CC et la partager avec les correspondants nationaux (CN) du SAPBIO																
Organiser la réunion des correspondants nationaux du SAPBIO, 5 juin 2024, en ligne																
Revue de la concept Note basée sur les conclusions et recommandations de la réunion des CN																
Lancement de l'appel à consultants externes et mise en place du contrat																
Exécution des activités d'évaluation par le(s) consultant(s) retenu(s)																
Premier projet de rapport d'évaluation à mi-parcours																
Examen du projet d'évaluation à mi-parcours par le SPA/RAC et l'Unité de Coordination																

Annex IV

Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : approche proposée

Introduction :

1. Comme prévu dans le [SAPBIO post-2020 \(décision IG.25/11](#) de la CoP22) et comme demandé par la CdP23 ([décision IG.26/5](#)), le SPA/RAC effectuera une évaluation à mi-parcours pour évaluer les progrès collectifs dans la mise en œuvre du SAPBIO post-2020 et les Parties Contractantes examineront leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) en conséquence pour assurer la réalisation des objectifs du SAPBIO post-2020 d'ici 2030.
2. Les cibles et les actions (voir l'annexe III du SAPBIO post-2020) qui sont quantifiées serviront d'indicateurs des progrès de la mise en œuvre permettant l'analyse en temps opportun des progrès sur la base des éléments objectifs/numériques des cibles vers les objectifs de la stratégie
3. Le SAPBIO post-2020 devrait être suivi comme un document vivant/dynamique, de sorte que le cadre de suivi devrait avoir besoin de flexibilité pour permettre l'adaptation. L'état de mise en œuvre du SAPBIO post-2020 devrait être périodiquement examiné lors de la Conférence des Parties à la Convention de Barcelone, par le biais de rapports nationaux systématiques sur les progrès, facilités par les centres d'activité régionaux concernés, y compris les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des contributions nationales au SAPBIO post- 2020, et les données sur les indicateurs communs du Programme de suivi et d'évaluation intégrés (IMAP) pour surveiller l'efficacité des actions mises en place.
4. Pour ce faire, des consultants internationaux seront recrutés pour aider le Centre d'activité régionale pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC) à définir les moyens nécessaires au fonctionnement des mécanismes régionaux d'évaluation du SAPBIO post-2020 qui devraient être mis en place dans le système PAM, et pour mener l'évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 dans la région méditerranéenne et proposer des amendements pour examen par la CdP24.
5. Le processus d'évaluation comprendra des réunions techniques dédiées, des entretiens et un examen approfondi des documents et des rapports pertinents. Fondamentalement, l'évaluation impliquera les Parties Contractantes de la Convention de Barcelone par l'intermédiaire de leurs points focaux désignés et/ou de leurs correspondants nationaux SAPBIO, des composantes du PNUE/PAM et des partenaires affiliés au comité consultatif du SAPBIO, ainsi que de toute autre partie prenante pertinente.
6. En particulier, les objectifs et les actions qui serviront d'indicateurs des progrès de la mise en œuvre sont les suivants :

Objectif 1 : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

Objectif : Renforcer les efforts de conservation et de protection pour préserver la biodiversité et les écosystèmes en Méditerranée.

Principaux domaines d'intervention de l'objectif 1 (1-15) :

1. PLANS RELATIFS AUX ESPECES ET AUX HABITATS
2. RÉTABLISSEMENT DES ESPÈCES

3. TRAFIC MARITIME
4. ENGAGEMENT ENVERS LES ENI/EEE
5. CAPACITES EN MATIERE D'ENI/EEE
6. CONTRÔLE des ENI/EEE
7. DECHETS
8. EIE/EES
9. ENERGIE EOLIENNE
10. MINERAUX
11. PLANIFICATION SPATIALE
12. RESTAURATIONS
13. CHANGEMENT CLIMATIQUE
14. BON ETAT ECOLOGIQUE
15. AMCP et AMCE

Critère d'évaluation :

- Statut actuel : Évaluer les progrès réalisés sur chaque action de démarrage depuis l'adoption du cadre SAPBIO post-2020 en 2021 sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque action prioritaire 1 à 15.
- Comparaison avec les objectifs de 2027 : Évaluer si les objectifs fixés pour 2027 ont été atteints ou si des progrès ont été réalisés vers leur réalisation sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque action prioritaire 1 à 15.
- Chemin vers 2030 : Identifier les domaines nécessitant des efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 et définir des stratégies pour accélérer les progrès en se basant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque action prioritaire de 1 à 15.

Objectif 2 : Veiller à ce que la biodiversité soit préservée et maintenue ou améliorée afin de répondre aux besoins des personnes

Objectif : Renforcer les capacités de suivi et d'évaluation pour évaluer l'état et les tendances de la biodiversité en Méditerranée.

Principaux domaines d'intérêt de l'objectif 2 (16-31) :

16. PLATEFORME DE LA BIODIVERSITE
17. INVERTÉBRÉS
18. VERTÉBRÉS
19. HABITATS
20. BASE DE DONNEES SUR LES ENI/EEE
21. SURPÊCHE ET PÊCHE INN
22. CAPTURES ACCIDENTELLES
23. PECHE ARTISANALE

24. AQUACULTURE
25. TOURISME
26. INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ
27. REORGANISER LE POST-2020 SAPBIO
28. VOLONTE POLITIQUE ET COORDINATION
29. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES
30. MISE À L'ÉCHELLE DESCENDANTE ET ASCENDANTE DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX
31. CONFORMITE ET APPLICATION

Critère d'évaluation :

- Statut actuel : Évaluer les progrès réalisés sur chaque action de démarrage depuis l'adoption du cadre SAPBIO post-2020 en 2021 sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque action prioritaire 16 à 31.
- Comparaison avec les objectifs de 2027 : Évaluer si les objectifs fixés pour 2027 ont été atteints ou si des progrès ont été réalisés vers leur réalisation sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque action prioritaire 16 à 31.
- Chemin vers 2030 : Identifier les domaines nécessitant des efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 et définir des stratégies pour accélérer les progrès en se basant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque action prioritaire de 16 à 31.

Objectif 3 : Permettre le changement transformateur nécessaire, en mettant en place des outils et des solutions pour la mise en œuvre et l'intégration

Objectif : renforcer la collaboration et les initiatives de renforcement des capacités pour soutenir les efforts de conservation de la biodiversité dans la région méditerranéenne.

Principaux domaines d'intérêt de l'objectif 3 (32-42) :

32. AFFINEMENT DE L'IMAP
33. MISE EN ŒUVRE DE L'IMAP
34. SUIVI SAPBIO POST-2020
35. APPUI A L'EXECUTION DU SAPBIO
36. RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LE POST-2020 SAPBIO A L'ECHELLE NATIONALE
37. MISE EN RESEAU
38. SENSIBILISATION
39. SENSIBILISATION ET EDUCATION
40. EMPLOIS
41. FINANCEMENT DURABLE
42. COOPERATION

Critère d'évaluation :

- Statut actuel : Évaluer les progrès réalisés sur chaque action de démarrage depuis l'adoption du cadre SAPBIO post-2020 en 2021 sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque action prioritaire 32 à 42.
- Comparaison avec les objectifs de 2027 : Évaluer si les objectifs fixés pour 2027 ont été atteints ou si des progrès ont été réalisés vers leur réalisation sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque action prioritaire 32 à 42.
- Chemin vers 2030 : Identifier les domaines nécessitant des efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs fixés pour 2030 et définir des stratégies pour accélérer les progrès en se basant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque action prioritaire de 32 à 42.

Experts internationaux :

7. Parmi les options à l'étude, le SPA/RAC a proposé de recruter une équipe de 5 experts pour réaliser l'évaluation, en privilégiant les profils ayant une expertise pertinente par rapport aux trois objectifs définis dans le SAPBIO post-2020. Il est proposé, à cette fin, de suivre la même approche utilisée dans le développement du SAPBIO post-2020, une approche ascendante basée sur les sous-régions méditerranéennes. D'autre part, et compte tenu de la portée étendue du SAPBIO post-2020 couvrant plusieurs secteurs de la zone côtière et marine, le Comité consultatif du SAPBIO a suggéré d'inclure une approche thématique autant que possible. Néanmoins, il y a une préoccupation que l'intégration de multiples domaines thématiques pourrait entraîner une prolifération des thèmes et nécessiterait de nombreux experts et d'importantes ressources financières. Pour ce faire, il est proposé de recruter une équipe d'experts comme suit :
 - Un Expert Principal, chef d'Équipe : Pour coordonner l'évaluation et la compilation des informations, en fournissant des contributions pertinentes sur les sujets de gouvernance et de politique ;
 - Un Expert pour diriger l'évaluation de la sous-région de la Méditerranée occidentale ;
 - Un Expert pour diriger l'évaluation de la sous-région de la mer Adriatique ;
 - Un Expert pour diriger l'évaluation de la sous-région de la mer Égée et du bassin Levantin ;
 - Un Expert pour diriger l'évaluation de la mer Ionienne et de la Méditerranée centrale.
8. Idéalement, les experts sélectionnés devraient posséder une combinaison de connaissances des défis de la biodiversité et de la conservation de la région méditerranéenne et des compétences en analyse et évaluation des politiques/stratégies. Ci-après les profils proposés pour les experts :
 - Compréhension approfondie de la biodiversité, des écosystèmes et des défis de conservation spécifiques à la région méditerranéenne.
 - Expertise dans l'évaluation des progrès et l'identification des lacunes dans les initiatives de conservation de la biodiversité dans le contexte méditerranéen.
 - Compétence en analyse des politiques/stratégies et en planification stratégique adaptées pour répondre efficacement aux besoins de conservation de la région méditerranéenne.
 - Solides compétences analytiques et de communication, permettant la communication efficace des résultats et des recommandations aux parties prenantes et aux décideurs dans le contexte méditerranéen.

- Expérience avérée de collaboration avec des organisations régionales, des agences gouvernementales et des parties prenantes dans la région méditerranéenne pour assurer l'alignement avec les priorités et engagements régionaux.
- Familiarité avec le cadre SAPBIO post-2020 et ses objectifs fixés pour 2030 dans le contexte méditerranéen serait un atout.
- Bonne connaissance et expérience pratique de (i) la mise en œuvre de la Convention de Barcelone (ii) le processus d'Approche Écosystémique (EcAp) / Programme Intégré de Surveillance et d'Évaluation (IMAP).

Annexe V

Conclusions et recommandations

Introduction

1. Le centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC) du Programme des Nations unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée – Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) a organisé la 10^{ème} réunion des Correspondants nationaux du Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans la région méditerranéenne (SAPBIO) (ci-après dénommée la « réunion ») le 5 juin 2024, par visioconférence.

Participation

2. Tous les Correspondants nationaux du SAPBIO et les organisations intergouvernementales, non gouvernementales ou donatrices concernées, y compris les membres du Comité consultatif du SAPBIO post-2020, ont été invités à participer ou à désigner leurs représentants.

3. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes étaient représentées à la réunion : Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Union européenne et Tunisie.

4. Les organisations suivantes étaient représentées en tant qu'observateurs : Pew Bertarelli Ocean Legacy (PBOL), la Fondation Prince Albert II de Monaco (FPA2), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

5. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone (PNUE/PAM) était représentée à la réunion.

6. Le SPA/RAC a assuré le secrétariat de la réunion.

Objectifs de la réunion

7. Les principaux objectifs de la réunion étaient les suivants :

- Examiner les progrès réalisés dans le cadre du processus SAPBIO post-2020 et de sa stratégie de mobilisation des ressources.
- Discuter de l'approche proposée pour l'évaluation à mi-parcours et convenir de la marche à suivre.

Questions d'organisation

8. La réunion a convenu que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles annexes (UNEP/IG.43/6, Annexe XI), tel qu'amendé par les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5 et UNEP(OCA)/MED IG.3/5), s'appliquerait *mutatis mutandis* à leurs délibérations.

9. La réunion a élu à l'unanimité les membres du bureau suivants :

Président : M. Leonardo Tunesi (Italie),
Vice-présidents : Mme Lara Samaha (Liban),
Mme Samia Boufares (Tunisie),
Rapporteur : Mme Lucie Linossi (France)

10. Les participants à la réunion se sont mis d'accord sur les conclusions et recommandations suivantes :

Considérations générales

11. Les participants à la réunion ont exprimé leur gratitude pour la clarté et l'exhaustivité des présentations faites par le secrétariat.

Point 3 de l'ordre du jour : Mise à jour sur le processus SAPBIO post-2020 et sa stratégie de mobilisation des ressources

12. La réunion a pris note de l'état de la mobilisation des ressources depuis l'adoption du SAPBIO post-2020 et a invité le secrétariat à inclure l'évaluation des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de 2030 au niveau national.

Point 4 de l'ordre du jour : Évaluation du SAPBIO post-2020 : approche proposée et perspectives

4.1. Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : Note de concept proposée et calendrier

13. La réunion a approuvé la note conceptuelle et le calendrier proposés pour entreprendre l'évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020, qui figurent à l'Annexe III du rapport de la 10^{ème} réunion des Correspondants nationaux du SAPBIO.

4.2. Évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 : Approche proposée

14. Les participants à la réunion ont accueilli favorablement l'approche sous-régionale qui sera utilisée pour l'évaluation à mi-parcours et les évaluations périodiques, en soulignant l'importance de bénéficier du soutien d'une équipe de consultants internationaux pour aider à développer la méthodologie et les indicateurs avant l'évaluation à mi-parcours.

15. La réunion a recommandé d'impliquer les Correspondants nationaux et les membres du Comité consultatif du SAPBIO dans les différentes étapes de l'évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020, y compris dans l'approbation des termes de référence des consultants internationaux et dans la définition de la méthodologie et des indicateurs.

16. La réunion a souligné l'importance de tirer parti des systèmes pertinents de collecte de données et de rapportage, tels que ceux de la Convention de Barcelone (IMAP InfoSystem, BCRS, MED QSR, rapports sur l'état des AMP en Méditerranée, etc.) et d'autres initiatives, systèmes de rapportage et forums régionaux, de l'UE et internationaux.

17. La réunion a recommandé d'impliquer les communautés locales dans la mise en œuvre du SAPBIO post-2020 afin d'obtenir leur soutien et leur engagement total pour atteindre les objectifs fixés.

18. La réunion a rappelé l'importance de la participation active et de la coordination des Points focaux ASP/DB et des Correspondants nationaux du SAPBIO dans l'évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020, avec le soutien des Points focaux du système du PNUE/PAM (Secrétariat et Composantes du PAM), le cas échéant.

19. La réunion a approuvé l'approche proposée pour l'évaluation à mi-parcours de SAPBIO post-2020 et a demandé au secrétariat de lancer le processus comme convenu. L'approche proposée est présentée à l'Annexe IV du rapport de la 10^{ème} réunion des Correspondants nationaux du SAPBIO.